

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 11 décembre 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4008-2017 Énergir – Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable/ Demande prioritaire visant l'approbation des caractéristiques de contrats de GNR – ROÉÉ - PLANIFICATION DE L'AUDIENCE DU 13 DÉCEMBRE 2019

n/d : 1001-106

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la lettre procédurale de la Régie datée du 10 décembre dernier ([A-0102](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) communique ses indications pour la planification de l'audience à huis clos du 13 décembre prochain dans le dossier en rubrique.

- **Le temps requis pour la présentation de la preuve et de l'argumentation ainsi que la répartition de ce temps :**
 - Le ROÉÉ demande à la Régie de lui réserver 15 minutes pour le témoignage de son analyste au cas où nous le jugeons nécessaire à la lumière des réponses aux DDR et de la preuve à l'audience d'Énergir;
 - Argumentation : 10-15 minutes.

- **La liste et la qualification demandée du son témoin:**
 - M. Jean-Pierre Finet, analyste, témoin ordinaire

- **Le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir :**
 - Contre-interrogatoire : 20 minutes.

- **Disponibilité des pièces confidentielles à l'audience :**
 - L'analyste du ROEE et le procureur soussigné ont pu consulter aujourd'hui au Greffe de la Régie, certaines des pièces confidentielles. Afin de respecter l'équité procédurale et dans l'intérêt du déroulement efficace de l'audience à huis clos du 13 décembre 2019, nous demandons à la Régie ou à Énergir de mettre à la disposition du procureur et de l'analyste du ROEE, des exemplaires papiers des documents confidentiels se rapportant à la présente demande prioritaire. Nous pensons nous référer notamment aux pièces suivantes :
 - B-0210 Gaz Métro-1, Document 17 - Présentation sur les caractéristiques du contrat d'achat de GNR (Coop Agri-Énergie Warwick) (sous pli confidentiel);
 - B-214 Gaz Métro-1, Document 18 - Opportunité d'achat de GNR auprès de Direct Energy (sous pli confidentiel);
 - B-0230 Gaz Métro-1, Document 20 - Preuve contextuelle pour l'approbation d'un contrat (sous pli confidentiel);
 - B-0232 Gaz Métro-1, Document 21 - Contrat d'achat-vente de gaz naturel renouvelable conclu entre Énergir et un fournisseur (sous pli confidentiel);
 - B-0233 Gaz Métro-1, Document 22 - Échanges par courriel entre Énergir et un fournisseur (sous pli confidentiel);
 - B-0254 Gaz Métro-1, Document 23 - Caractéristiques de contrats d'achat de GNR pour examen prioritaire (sous pli confidentiel) et sa version révisée le B-0268;
 - B-0266 Gaz Métro-2, Document 26 Réponse à la demande de renseignements no 7 de la Régie (sous pli confidentiel).

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse
Me Philip Thibodeau
Dossiers réglementaires Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination